

Vaccination: chaque chien est unique



Dr. med. vet. Markus Fehr

Chaque chien est différent, pas seulement en ce qui concerne sa personnalité, mais également au niveau de la protection immunitaire dont il a besoin. Les risques auxquels votre chien est exposé varient en fonction de son lieu de vie, de ses habitudes de vie, des voyages qu'il fait avec vous à l'étranger, des chenils dans lesquels il séjourne occasionnellement et de l'intensité de ses contacts sociaux avec des congénères.

Facteurs de risque qui déterminent le protocole de vaccination

- Contact social avec d'autres chiens
- Voyages et déplacements à l'intérieur du pays (par exemple expositions, manifestations sportives)
- Voyages à l'étranger
- Présence régionale de certaines maladies infectieuses

- Contact avec d'autres animaux dans des pensions et chenils

Les dernières recherches ont permis de mettre au point des vaccins qui rendent possible la vaccination sur mesure. Une combinaison de vaccins avec des composantes à effet de durée plus ou moins longue permet d'apporter à votre chien avec précision la protection immunitaire dont il a besoin. Pas trop et – c'est le plus important – pas trop peu.

A partir de quand faut-il vacciner un chien?

En principe, on peut vacciner des chiots à partir de six semaines, voire de quatre semaines dans des cas spéciaux (par exemple en cas de forte pression d'infection) et pour éviter certaines maladies. Le plan de vaccination doit être mis au point avec votre vétérinaire en fonction des conditions de vie de votre chien. Afin d'assurer une protection immunitaire suffisante, les chiots doivent être vaccinés deux à trois fois à intervalle de

trois à quatre semaines. Ces premières vaccinations dans la vie du chien sont dites vaccinations de base.

Attention: les animaux doivent être en bonne santé et exempts de parasites au moment de la vaccination. Pour cela, il faut vermifuger votre chien une à deux semaines avant celle-ci.

Injections de rappel: quand et quelle vaccination renouveler?

Aucun vaccin ne procure une protection à vie. On dispose néanmoins aujourd'hui de vaccins qui assurent une protection de trois ans contre le Carré, l'hépatite et la parvovirose. Les vaccinations contre la rage protègent également pendant trois ans.

Contre les autres maladies comme par exemple la leptospirose ou la toux des chenils, il faut faire un rappel tous les douze mois, faute de quoi la protection immunitaire sera insuffisante.

Veillez noter qu'il n'existe pas un seul

protocole de vaccination correct. En fonction du type de vaccin et de mode de vie ou de l'environnement du chien, votre vétérinaire établira un programme de vaccination qui corresponde aux besoins de votre compagnon.

Contre quelles maladies faut-il protéger mon chien?

Les maladies infectieuses qui menacent votre chien, si vous ne le vaccinez pas, sont nombreuses.

Carré: la maladie de Carré est une maladie virale très contagieuse qui provoque des conséquences graves, potentiellement mortelles. Le virus de la maladie de Carré est étroitement apparenté au virus de la rougeole. Même si le Carré est devenu rare chez nous grâce à la discipline de nombreux propriétaires de chiens en matière de vaccination, on observe toujours des foyers de cette maladie dans de nombreux pays. Il y a quelques années par exemple, La Finlande a connu une grosse épidémie qui entraîna la mort de plus de mille chiens. La maladie de Carré se manifeste sous trois formes très différentes qui peuvent également être combinées: La forme pulmonaire se distingue par une toux simple ou allant jusqu'à une pneumonie. Des éternuements ainsi que des écoulements clairs ou purulents du nez et des yeux sont observés. La forme intestinale se manifeste par une diarrhée et des vomissements plus ou moins violents. La forme nerveuse conduit à des paralysies, des troubles de la motricité et de l'équilibre, une posture penchée de la tête, des crampes ou des altérations du comportement. Des altérations cutanées sous forme d'épaississement de la couche cornée de la truffe ou des coussinets apparaissent souvent comme phénomène concomitant. La gravité de la maladie de Carré est très variable, mais elle peut laisser des séquelles irréversibles ou se terminer par la mort. Il n'y a aucun traitement spécifique contre cette maladie.

Hépatite contagieuse (Hepatitis contagiosa canis): comme le Carré, l'hépatite contagieuse est une maladie grave, souvent mortelle, provoquée par un virus très contagieux : l'adénovirus canin. Les symptômes typiques de la maladie sont: vomissements, apathie et jaunisse. Après quelques jours d'incubation, les chiens

atteints présentent de la fièvre, un abattement, une soif accrue et une perte d'appétit. Ensuite surviennent des douleurs au ventre qui se manifestent par une posture voûtée du dos ou par une sensibilité marquée à la pression en arrière de l'arc costal.

Il arrive, dans certains cas plus rares, que la maladie suive un cours moins violent, mais il est souvent nécessaire de suivre un traitement stationnaire chez le vétérinaire. La convalescence peut être très laborieuse et les organes souffrent généralement de lésions subsistantes. L'hépatite est surtout mortelle chez les chiots. Il est fréquent que les animaux meurent avant que l'on n'ait pu déceler la maladie.

Parvovirose: la parvovirose est provoquée par le parvovirus canin, un germe très résistant capable de survivre plus d'une année dans l'environnement. Les chiens infectés excrètent les parvovirus en très grandes quantités avec leurs selles.

La parvovirose est encore largement répandue dans certaines régions. Il s'agit d'une maladie grave qui entraîne la mort, en particulier chez les chiots. Certaines races comme p. ex. le rottweiler y sont particulièrement sensibles. Les principaux symptômes sont : vomissements massifs et fortes diarrhées souvent sanguinolentes. Il est difficile d'appliquer un traitement, lequel s'avèrera d'ailleurs le plus souvent sans succès.

Leptospirose: cette maladie est provoquée par des bactéries nommées leptospires. L'infection se transmet généralement par l'urine infectée de rongeurs (par exemple rats et souris) ou d'autres chiens.

Les eaux contaminées par de l'urine infectée représentent la principale source de contamination. La maladie est également transmissible à l'homme, si celui-ci entre en contact avec de l'urine infectée. La leptospirose est une maladie dangereuse qui atteint les reins et le foie. Elle peut être mortelle. Les chiens infectés peuvent éliminer par intermittence des leptospires contagieuses pendant des mois voire des années.

Toux des chenils: la toux des chenils (bronchite infectieuse) est une maladie des voies respiratoires hautement conta-

gieuse. Elle est principalement répandue là où les chiens sont en contact étroit avec leurs congénères: chenils, pensions, expositions etc.. Il s'agit d'une infection mixte où plusieurs germes (par exemple des virus tels que virus de la parainfluenza, adénovirus, des bactéries telles que Bordetella bronchiseptica ou des mycoplasmes) sont, seuls ou en combinaison, à l'origine de symptômes identiques.

Les chiens atteints présentent une toux sèche et aboyante typique qui est extrêmement désagréable et douloureuse. Le traitement est généralement efficace et les chiens se remettent en principe complètement. Mais la maladie n'en est pas moins une rude épreuve autant pour le chien que pour son maître.

Rage: la rage est l'une des maladies virales que l'on connaît et redoute depuis le plus longtemps. La maladie est pratiquement incurable et tue encore aujourd'hui chaque année des dizaines de milliers d'animaux et d'humains de par le monde. Des mesures officielles intensives ont permis d'atténuer la diffusion de cette maladie infectieuse. La transmission se fait par la salive infectée, la plupart du temps par morsure.

Au cours de la maladie, les animaux traversent trois phases plus ou moins distinctes qui vont de troubles du comportement (forme silencieuse: les animaux sauvages perdent leur méfiance naturelle face à l'humain ou à l'eau) à des manifestations de paralysie musculaire avancée en passant par l'agressivité (forme furieuse).

La Suisse est officiellement libre de rage depuis 1999 de sorte qu'il n'existe

en principe aucun risque pour les animaux domestiques. Mais si vous partez à l'étranger avec votre chien, la vaccination contre la rage est demandée

Une fois par an chez le vétérinaire

Prévenir vaut mieux que guérir. Nous vous recommandons vivement de faire examiner votre chien une fois par année. Si votre vétérinaire vous recommande des vaccinations de rappel ou complémentaires, vous pouvez lui faire confiance : elles sont nécessaires.

N'oubliez pas que la visite annuelle chez

le vétérinaire ne sert pas qu'à la vaccination. C'est également l'occasion pour votre vétérinaire de contrôler l'état de santé général de votre chien et de déceler à temps d'éventuels problèmes de santé.

Les chiens vivent généralement entre dix et seize ans, parfois plus. Une année d'une vie de chien correspond à environ sept ans d'une vie d'homme. Un contrôle de santé annuel pour votre chien correspond donc à un check-up tous les sept ans chez votre médecin de famille – une durée pendant laquelle il peut se passer bien des choses.

L'examen vétérinaire annuel et la détec-

tion précoce d'éventuels problèmes de santé peuvent avoir d'immenses avantages – pour vous parce que vous éviterez des frais de traitement inutiles, et pour votre chien parce qu'il s'épargnera des douleurs et souffrances tout aussi inutiles. N'oubliez pas que votre chien ne pourra pas vous avertir lorsqu'il sentira le besoin d'aller chez le médecin !

L'avenir de votre chien est entre vos mains!

Protégez votre compagnon à quatre pattes et vous pourrez profiter de partager avec lui une longue vie sans soucis.



L'élevage, une magnifique aventure, mais...

Élever des chiots procure souvent de grandes joies, mais parfois aussi des déceptions. Pour que ce soit une réussite, il faut avoir une grande motivation, respecter de nombreuses règles, être bien équipé et surtout bien informé.

En annexe de cette revue, vous trouverez les conseils de la SCS «L'élevage: une décision qui demande réflexion».

Consultez aussi le site de l'Association des éleveurs de chiens de race: www.chien.ch, et plus particulièrement l'article «Faut-il faire porter ma chienne?», en cliquant, à la page d'accueil, sur les flèches qui suivent le texte «Vous envisagez de faire de l'élevage? Nos conseils».